PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –</u> Observatoire de la biodiversité 2024 – animations, suivis et inventaires : nouveau plan de financement

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

Mme FAVRE-BAC Lisa Délégué de la Commune de Pélussin

M.GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA StéphanieÀ Mme PEYSSELON ValérieM. CINIERI DinoÀ M. ZILLIOX CharlesMme DEHAN NathalieÀ Mme FAVRE-BAC LisaM. MANDON EmmanuelÀ M. THOMAS Luc

M. POLETTI Jean-Louis À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine À M. CHAMPANHET Bernard
Mme SEMACHE Nadia À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. CORVAISIER Robert Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme FAYOLLE Sylvie Déléguée de Saint-Étienne Métropole M. MARION Philippe Délégué du Département du Rhône

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SOY Laurent Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR Président du conseil scientifique du Parc du Pilat

M. Michel FOREST Amis du Parc

Mme Mathilde CAZEAUX Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire

M. Florian BORG Chargé de mission Urbanisme et Paysage

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Mme Marie VIDAL-CELARIER Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-1D Ob Bio nv-DE

Accusé certifié exécutoire

<u>Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Observatoire de la biodiversité 2024 – animations, suivis et inventaires : nouveau plan de financement</u>

Lors de la réunion du Bureau du 8 novembre 2023, une délibération a été prise pour la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité 2024.

Ce projet s'articule autour de 4 grands objectifs en 2024 :

- Augmenter le nombre de parcelles prospectées par les IPA (indices ponctuels d'abondances), pour le suivi des oiseaux du Pilat. (inventaires réalisés par la LPO), afin d'être plus exhaustifs sur les milieux suivis.
- La reprise intégrale de l'observatoire des amphibiens courant 2024.
- La reprise du suivi Chevêche en interne, à l'aide d'un stagiaire chaque année.
- La réalisation de suivis ponctuels chaque année pour aller à la découverte d'espèces peu connues sur le territoire afin d'augmenter notre connaissance, et éventuellement découvrir de nouveaux taxons.

Le montant total de l'opération s'élevait à 55 000 € avec le plan de financement suivant :

- 30 000 € Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention)
- 20 000 € État (DREAL)
- 5 000 € Département du Rhône (convention 2024)

La Région nous demande de revoir le plan de financement, le taux maximum d'aide étant désormais fixé à 50 % sur les dossiers imputés en fonctionnement.

Aussi, le nouveau montant de cette action s'élève donc à 60 000 €, comprenant des dépenses de prestations et de salaires. Le plan de financement revu se décompose de la manière suivante :

- 30 000 € soit 50 % Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention)
- 20 000 € soit 33,3 % État (DREAL)
- 5 000 € soit 8,3 % Département du Rhône (convention 2024)
- 5 000 € soit 8.3 % Autofinancement Parc du Pilat

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme le 6 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-254200363-20240306-1D Ob Bio nv-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Hameau Léger Municipal porté par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, support de l'élaboration d'un guide sur l'habitat léger dans le Pilat </u>

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

Mme FAVRE-BAC Lisa Délégué de la Commune de Pélussin

M.GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie

M. CINIERI Dino

A M. ZILLIOX Charles

Mme DEHAN Nathalie

A Mme FAVRE-BAC Lisa

M. MANDON Emmanuel

A M. THOMAS Luc

M. POLETTI Jean-Louis

A Mme MAZOYER Martine

Mme ROBIN Christine

A M. CHAMPANHET Bernard

Mme SEMACHE Nadia

A M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. CORVAISIER Robert Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme FAYOLLE Sylvie Déléguée de Saint-Étienne Métropole M. MARION Philippe Délégué du Département du Rhône

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SOY Laurent Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR Président du conseil scientifique du Parc du Pilat

M. Michel FOREST Amis du Parc

Mme Mathilde CAZEAUX Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire

M. Florian BORG Chargé de mission Urbanisme et Paysage

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Mme Marie VIDAL-CELARIER Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-2D_Ham_legSJMM-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Hameau Léger Municipal porté par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, support de l'élaboration d'un guide sur l'habitat léger dans le Pilat

La Commune de Saint-Julien-Molin-Molette souhaite développer des logements sous forme d'habitat léger (ou habitat réversible) sur une parcelle communale au lotissement « Pré battoir ». S'agissant d'une forme particulière d'habitat qui peut être amenée à se généraliser, le Parc a proposé de suivre ce projet pour se forger une expérience sur ce type d'habitat.

Dans ce cadre-là, il a également été proposé à la Commune un soutien financier, au titre du contrat de Parc avec la Région, à hauteur de 80 % du coût de la prestation que va mobiliser la Commune pour mener à bien son projet.

En effet, la Commune a fait le choix de se faire accompagner par l'association Hameau Léger (spécialisée en matière d'habitat léger) pour un montant de 36 425 € HT, à prélever en section d'investissement du budget communal.

Cet accompagnement se déroulera en 3 phases successives :

- étude pré-opérationnelle (dont faisabilité juridique du projet)
- appel à projet pour recruter de futurs occupants du hameau léger
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction des logements

La réussite de chacune des phases conditionnent la réalisation de la suivante.

Les services du Parc naturel régional du Pilat apporteront une expertise dans les champs de l'architecture, du paysage et de la biodiversité. Ils pourront également mobiliser, au service de notre projet, l'expérience des autres Parcs naturels régionaux en France (dont les Causses du Quercy) ayant déjà travaillé sur thématique de l'habitat léger.

Une convention de partenariat sera conclue entre la Commune, l'association Hameau Léger et le Syndicat mixte du Parc afin de travailler ensemble sur ce projet et de faire en sorte que les réflexions collectives alimentent la rédaction d'un cahier des bonnes pratiques pour la réalisation d'habitat léger dans le Parc naturel régional du Pilat.

Le coût de ce projet s'élève à 36 425 € HT et serait financé comme suit :

- 29 140 € subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des parcs naturels régionaux)
- 7 285 € autofinancement de la Commune

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement de ce projet soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Pour extrait certifié conforme le 6 mars 2024.

Le Président,

Charles ZILLIOX ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-2D Ham legSJMM-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 3 : Appel à projet 2024 « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'améliorer la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat</u>

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay

Mme FAVRE-BAC Lisa Délégué de la Commune de Pélussin

M.GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie

M. CINIERI Dino

A M. ZILLIOX Charles

Mme DEHAN Nathalie

A Mme FAVRE-BAC Lisa

M. MANDON Emmanuel

A M. THOMAS Luc

M. POLETTI Jean-Louis

A Mme MAZOYER Martine

Mme ROBIN Christine

A M. CHAMPANHET Bernard

Mme SEMACHE Nadia

A M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. CORVAISIER Robert Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme FAYOLLE Sylvie Déléguée de Saint-Étienne Métropole M. MARION Philippe Délégué du Département du Rhône

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SOY Laurent Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR Président du conseil scientifique du Parc du Pilat

M. Michel FOREST Amis du Parc

Mme Mathilde CAZEAUX Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire

M. Florian BORG Chargé de mission Urbanisme et Paysage

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Mme Marie VIDAL-CELARIER Responsable pôle Moyens généraux

e Moyens generaux Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024 Publication : 18/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-3D AAP EP2024-DE

Objet : Appel à projet 2024 « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'améliorer la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine naturel au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie, il est proposé que le Parc, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du futur contrat de Parc), le Syndicat d'Énergie de la Loire et le Syndicat d'Énergie du Rhône, lancent un troisième appel à projets d'investissement auprès des Communes pour poursuivre la modernisation et optimisation de l'éclairage public tout en minimisant son impact environnemental (diminution des consommations énergétiques et des effets sur la santé et sur la biodiversité).

En 2023, ont bénéficié d'aides les 11 communes suivantes (dont 2 villes-portes* de moins de 5 000 habitants) : La Chapelle-Villars, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Appolinard, Chuyer, Roisey, Saint-Pierre-de-Boeuf, Vérin, Jonzieux, Maclas et les villes-portes de Saint-Martin-la-Plaine* et de L'Horme* **pour un montant total de 135 360 €.**

Ce nouvel appel à projet, le 3^e depuis 2020, serait lancé à partir du 1^{er} avril et jusqu'au 30 juin 2024. Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée et le budget prévisionnel 2024 est de 85 896 €.

En effet, les Communes de Pélussin et La Versanne ont déposé leurs dossiers en fin d'année 2023. Ceux-ci ont donc été comptabilisés sur l'année 2024, ce qui peut expliquer que l'enveloppe globale soit moins importante.

Il s'agit d'accompagner les Communes du Parc dans leur projet concernant l'éclairage public avec pour objectif :

- de réduire le nombre de points lumineux pour atteindre une densité de points lumineux inférieurs à 7 habitants par point lumineux en commune urbaine ou à 9 habitants par point lumineux en commune résidentielle et rurale
- d'améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation énergétique et les nuisances sur la biodiversité et la santé humaine : réduction de la puissance lumineuse, abaissement de la température de couleur,
- de réduire la durée de l'éclairage public en cœur de nuit (23h-5h).

À l'instar de l'appel à projet 2023, le taux maximum d'aide serait de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation de l'éclairage public avec des modalités d'extinction nocturne. Comme la plupart des communes du territoire du Parc ont bénéficié d'un accompagnement depuis 2020, il est proposé d'élargir la liste des communes éligibles auprès des 7 villes-portes de moins de 10 000 habitants listées ci-après :

- La Grand-Croix 5 072 habitants
- La Ricamarie 7 865 habitants
- Sorbiers 8 083 habitants
- Saint-Genest-Lerpt 6 112 habitants
- Saint-Jean-Bonnefonds 6 680 habitants
- Unieux 8 975 habitants
- Villars 8 016 habitants

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de cet appel à projet auprès des Communes du Parc et des Villes-portes ainsi que ses modalités financières.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour extrait certifié conforme le 6 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-254200363-20240306-3D_AAP_EP2024-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

<u>Délibération N° 4 : Coup de Pouce Climat pour les Communes en 2024</u>

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa Délégué de la Commune de Pélussin

M.GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Ville de la Ricamarie

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA StéphanieÀ Mme PEYSSELON ValérieM. CINIERI DinoÀ M. ZILLIOX CharlesMme DEHAN NathalieÀ Mme FAVRE-BAC LisaM. MANDON EmmanuelÀ M. THOMAS Luc

M. POLETTI Jean-Louis

A Mme MAZOYER Martine

Mme ROBIN Christine

A M. CHAMPANHET Bernard

A M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. CORVAISIER Robert Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme FAYOLLE Sylvie Déléguée de Saint-Étienne Métropole M. MARION Philippe Délégué du Département du Rhône

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SOY Laurent Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR Président du conseil scientifique du Parc du Pilat

M. Michel FOREST Amis du Parc

Mme Mathilde CAZEAUX Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire

M. Florian BORG Chargé de mission Urbanisme et Paysage

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Mme Marie VIDAL-CELARIER Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-4D_Cp_pouce_cli-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Coup de Pouce Climat pour les Communes en 2024

Dans le cadre de son master 2 conseil en développement territorial, qui deviendra pour l'année scolaire 2024-2025 master 2 « Territoire et Transitions », l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, propose comme pour l'année scolaire précédente de faire travailler ces étudiants sur l'adaptation au changement climatique pour 4 nouvelles communes du Pilat.

En effet, en 2023, quatre communes avaient été retenues, suite à appel à manifestation d'intérêt, pour bénéficier de ce qui a été appelé "Coup de pouce Climat" en lien avec des étudiants de Master 2. En octobre, les étudiants ont passé une semaine dans le Pilat à la rencontre de différents acteurs des communes de Véranne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Croix-en-Jarez et Chateauneuf.

Un diagnostic de vulnérabilité au dérèglement climatique de chacune de ces 4 communes a été produit. En 2024, les étudiants ont proposé des plans d'actions pour réduire cette vulnérabilité en laissant parler leur imagination.

L'ensemble des travaux des étudiants est en cours de valorisation par le Parc.

Pour renouveler cette opération Coup de Pouce Climat en 2024, le Parc doit s'engager financièrement à hauteur de 2 000 € pour participer notamment à l'hébergement des étudiants dans le Pilat au cours d'une semaine d'octobre 2024.

Il est proposé que le Parc lance un nouvel appel à communes intéressées par la réception de ces étudiants, du 14 au 18 octobre 2024, afin que ces derniers déclinent à l'échelle de ces communes une ébauche de stratégie d'adaptation au changement climatique. Cet appel aurait pour date butoir le 31 mai 2024. Il pourrait être lancé d'ici le 20 mars.

Cette opération se réaliserait dans le cadre de la déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc. L'équipe technique du Parc et la Commission Énergie Climat Mobilité (qui a donné un avis favorable à cette reconduction dans le cadre de sa réunion du 4 mars 2024) seraient appelées à suivre ce travail.

La contribution de chacune des communes s'élèverait à 150 €, le Parc compléterait à hauteur de 400 € et un soutien de la Région à hauteur de 1 000 € serait alors sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le lancement de cet appel à participation auprès des Communes du Parc ainsi que ses modalités financières.
- autorise Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon les conditions précitées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme le 6 mars 2024.

Le Président.

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-4D Cp pouce cli-DE

Accusé certifié exécutoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Désignation d'un nouvel élu pour représenter le Parc du Pilat à l'association Rives **Nature**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin Délégué de Vienne Condrieu Agglomération M. BRUYAS Lucien

Délégué de la Ville d'Annonay M. CHAMPANHET Bernard

Délégué de la Commune de Pélussin Mme FAVRE-BAC Lisa

M.GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué de la Ville de la Ricamarie M. HAMMOU OU ALI Brahim

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien M. RAULT Serge

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération Délégué de la Commune de Bessey - Président M. ZILLIOX Charles

Ont donné pouvoir :

À Mme PEYSSELON Valérie Mme CALACIURA Stéphanie M. CINIERI Dino À M. ZILLIOX Charles Mme DEHAN Nathalie À Mme FAVRE-BAC Lisa M. MANDON Emmanuel À M. THOMAS Luc

M. POLETTI Jean-Louis À Mme MAZOYER Martine Mme ROBIN Christine À M. CHAMPANHET Bernard Mme SEMACHE Nadia À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat M. CORVAISIER Robert

Déléguée de Saint-Étienne Métropole Mme FAYOLLE Sylvie Délégué du Département du Rhône M. MARION Philippe

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SOY Laurent Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR Président du conseil scientifique du Parc du Pilat

M. Michel FOREST Amis du Parc

Mme Mathilde CAZEAUX Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire

M. Florian BORG Chargé de mission Urbanisme et Paysage

Directrice du Parc Mme Sandrine GARDET

Mme Marie MOTTOT Directrice adjointe du Parc

Responsable pôle Moyens généraux Mme Marie VIDAL-CELARIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240306-5D Des RivNatur-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet : Désignation d'un nouvel élu pour représenter le Parc du Pilat à l'association Rives Nature

Rives Nature est une association parapublique créée le 11 septembre 2019 et adossée au Syndicat mixte des Rives du Rhône.

Elle rassemble 30 structures publiques et privées qui souhaitent agir ensemble en faveur de la biodiversité des Rives du Rhône.

Le conseil d'administration est composé de 6 collèges. Le Parc naturel régional est représenté au sein du collège n°2 « Membres d'honneur ».

Charles ZILLIOX est actuellement vice-président de cette association. Il souhaite laisser sa place à un autre élu du Bureau et propose que ce soit Christine ROBIN, vice-président au Parc en charge de la biodiversité qui le remplace.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 24 voix et 1 abstention, désigne Christine ROBIN pour représenter le Parc du Pilat à l'association Rives Nature.

Pour extrait certifié conforme le 6 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX